AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), que lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le 4 avril 2017, à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande :

Dérogation mineure au règlement numéro RCA 40 sur le zonage, pour le bâtiment commercial situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou sur le lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la zone C-505, afin d'autoriser l'installation d'enseignes au mur de type boîtier, alors que ledit règlement permet uniquement une enseigne constituée de symboles ou de lettres fixés solidement au mur, sans que ceux-ci ne soient entourés d'un cadre ni fixés sur un fond qui excède leur contour;

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 14 mars 2017

La secrétaire d'arrondissement, Louise Goudreault